

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Mathilde Marendaz et consorts au nom EP –
Quelles démarches d'audits de scientifiques sur le plan climat cantonal 1ère génération ?
(22_INT_144)

Rappel de l'intervention parlementaire

La première mouture du plan climat présente l'objectif de réduire les émissions de gaz à effets de serre de 50% à 60 % du territoire cantonal d'ici 2030, et de viser la neutralité climatique au plus tard en 2050. Ces objectifs ont été ratifiés par la Suisse dans les Accords de Paris. Le Grand conseil terminera ces mois à venir de voter les volets de ce premier plan climat.

Dans une démarche aussi importante qu'un plan climat pour l'avenir des politiques cantonales liées à cet enjeu vital de notre décennie, il serait attendu que des démarches d'audits par des scientifiques viennent confirmer, infirmer et détailler les résultats attendus des mesures défendues dans le plan. Alors que le Grand conseil s'apprête à voter sur les derniers volets du plan climat, je souhaite m'enquérir auprès du Conseil d'État des différentes démarches d'audits et d'autres consultations qui auraient eu lieu avec des scientifiques autour de ce plan.

Je souhaiterais rappeler l'article 1 de la loi vaudoise sur l'information (LInfo), qui stipule que "la présente loi a pour but de garantir la transparence des activités des autorités afin de favoriser la

libre formation de l'opinion publique". C'est dans l'esprit de cet article ainsi que de l'article 8 al. 1. de la LInfo que je souhaite soumettre au Conseil d'État les questionnements suivants :

- (1) Y'a-t-il eu des démarches d'audit avec des scientifiques sur le plan climat de première génération ?*
- (2) Le cas échéant, qui étaient les scientifiques, sur une durée de combien de temps ont-ils été consultés, et quand ont-ils remis des rapports au Conseil d'État?*
- (2) À quelles autorités et à quelles instances ces audits ont-ils déjà été transmis et sur quelles bases ce choix de transmission a-t-il été conduit ?*
- (3) Pour quelles raisons les audits n'ont pas été remis aux commissions chargées d'examiner les EMPD liés au plan climat, ni au Grand conseil chargé d'accorder des crédits d'investissement ?*
- (4) Comment le Conseil d'État justifie-t-il de ne pas avoir encore rendus publics ces audits ?*
- (5) Quand et auprès de qui le Conseil d'État a-t-il planifié de rendre publics les résultats de ces consultations et audits ?*
- (6) Qu'en est-il de tout autres avis possiblement émis par d'autres commissions consultatives, conférences, études et de la Plateforme climat du Canton de Vaud ?*

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Y'a-t-il eu des démarches d'audit avec des scientifiques sur le plan climat de première génération ?*

Oui, en décembre 2021, un mandat a été donné à des scientifiques de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour évaluer la capacité des mesures du Plan climat vaudois à atteindre les objectifs du Conseil d'Etat, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) territoriales de 50 à 60% d'ici 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Le mandataire a effectué l'audit selon sa propre méthodologie, en se basant sur la littérature scientifique, l'analyse de documents publics et internes, ainsi que sur les orientations et informations fournies par l'Unité du Plan Climat et d'autres services de l'administration cantonale vaudoise. Toutes les analyses ont été faites au niveau territorial, sans prendre en compte les émissions extraterritoriales générées par la consommation des Vaudoises et des Vaudois. Un scénario de continuité correspondant à l'évolution prévisible (sans mesures de renforcement) a été défini et calculé. A partir de ce scénario, les effets de neuf mesures "à fort impact" ont été analysés¹.

Les ordres de grandeur qui se dégagent de l'audit projettent une réduction des émissions de GES de 8% en 2030 par rapport à 1990, ou encore une réduction de 14% par rapport au scénario de continuité.

Indépendamment de la marge d'incertitudes inhérente à ce type d'exercice de prospective, ces résultats attestent d'une certaine efficacité des mesures prises à l'échelle du territoire cantonal. A titre de comparaison, le rapport d'ONU Climat du 26 octobre 2022 montre que les engagements actuels à l'échelle planétaire feront diminuer les émissions de 0.3% en 2030 (par rapport à 2019), ce qui correspond à une augmentation de 50.8% par rapport aux niveaux de 1990.

En l'état, il n'en reste pas moins que les mesures actuelles doivent être renforcées et amplifiées afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2030. Le Conseil d'Etat en est conscient et réaffirme ici sa volonté de tout mettre en œuvre pour infléchir la trajectoire de réduction des émissions de GES. A travers l'axe 2 du Programme de législature 2022-2027 et les mesures emblématiques du Plan climat vaudois 2024 (PCV-2024) communiquées en juin 2023, il entend se donner les moyens d'aller de l'avant.

Le Conseil d'Etat rappelle que ces objectifs ne pourront être atteints qu'au travers de la mobilisation de l'ensemble des acteurs : Confédération, communes, entreprises et de l'ensemble des citoyennes et des citoyens dans la mise en place de conditions cadres et de pratiques favorables à l'atteinte des objectifs.

A cet égard, il se réjouit de la large acceptation par la population suisse et vaudoise du contre-projet fédéral à l'Initiative des glaciers et de l'Initiative cantonale pour la protection du climat

2. *Le cas échéant, qui étaient les scientifiques, sur une durée de combien de temps ont-ils été consultés, et quand ont-ils remis des rapports au Conseil d'Etat ?*

Philippe Thalmann, professeur associé, et Sascha Nick du Laboratoire d'économie urbaine et de l'environnement (LEURE) de l'EPFL, ont été choisis pour leur expérience dans la modélisation et l'évaluation des politiques environnementales, en particulier dans le domaine du climat et de l'énergie.

Ils ont travaillé sur ces questions entre janvier et juillet 2022. Leur rapport d'audit a été remis à l'Unité du Plan climat en juillet 2022.

La délégation du Conseil d'Etat pour le Plan climat a été informée de la conduite de cet audit et de résultats préliminaires au printemps 2022. Les ordres de grandeur précités sont en outre connus du Conseil d'Etat. Ils ont servi de base à plusieurs décisions et l'ont, notamment, conforté dans sa volonté de placer les enjeux climatiques au cœur de l'axe 2 du Programme de législature.

¹ Bâtiment / Industrie : Rénovation des bâtiments ; Conventions d'objectif d'entreprises ; Installation de pompes à chaleur ; Agriculture : Séquestration du carbone dans le sol ; Production de biogaz ; Mobilité : Report modal ; Réduction des déplacements ; Électrification du parc automobile ; Transport de marchandises.

3. *À quelles autorités et à quelles instances ces audits ont-ils déjà été transmis et sur quelles bases ce choix de transmission a-t-il été conduit ?*

Les résultats ont été discutés avec les services de l'administration cantonale concernés par les mesures analysées dans l'audit. La cellule stratégique du Plan climat vaudois en a également été informée. Les chiffres précités ont été mentionnés dans divers documents internes.

4. *Pour quelles raisons les audits n'ont pas été remis aux commissions chargées d'examiner les EMPD liés au plan climat, ni au Grand conseil chargé d'accorder des crédits d'investissement ?*

Les commissions parlementaires chargées d'étudier les EMPD liés au Plan climat se sont réunies avant que les résultats de l'audit ne soient consolidés par le mandataire, analysés par l'UPCL, transmis au Conseil d'Etat, et enfin rendus publics. Il était donc prématuré de transmettre ces résultats aux commissions en question.

5. *Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il de ne pas avoir encore rendus publics ces audits ?*

Le Conseil d'Etat a publié le rapport sur son site internet (www.vd.ch/climat) en juin 2023. Il souhaitait le faire une fois le rapport consolidé et dans le cadre d'une présentation plus globale précisant ses intentions pour la nouvelle législature.

6. *(5) Quand et auprès de qui le Conseil d'Etat a-t-il planifié de rendre publics les résultats de ces consultations et audits ?*

Voir la réponse ci-dessus.

7. *(6) Qu'en est-il de tout autres avis possiblement émis par d'autres commissions consultatives, conférences, études et de la Plateforme climat du Canton de Vaud ?*

Les travaux de l'UPCL s'appuient sur une veille permanente des conférences, études et rapports produits au niveau cantonal, suisse et international dans le domaine des changements climatiques. Des vulgarisations et synthèses sont produites à destination des collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale. Plus largement, l'Etat a la volonté de vulgariser les travaux scientifiques sur le climat, par exemple à travers les articles de la plateforme monplanclimat.ch.

La Plateforme climat du Canton de Vaud avait été nommée par le Conseil d'Etat pour une durée déterminée (jusqu'à la fin de la législature précédente). Le Conseil d'Etat explore actuellement, avec les autres Cantons romands, la possibilité de constituer une plateforme intercantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 juin 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

La vice-chancelière :

S. Nicollier